

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 24 août 2021, à 19 h, dans la salle Chaudière du siège social à Saint-Georges.

.....
ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Miguel Morissette, président - présentiel

M. Steve Trachy, vice-président - Teams

M^{me} Jessica Corriveau - présentiel

M^{me} Marie-Josée Fecteau - présentiel

M^{me} Isabelle Gilbert - présentiel

M^{me} Virginie Goulet - Teams

M^{me} Nathalie JD Poulin - présentiel

M. Claude Lambert - présentiel

M^{me} Mélanie Plante - présentiel

M. Jean-Sébastien Poulin Lessard - Teams

M. Jean-Christophe Rodrigue - présentiel

M^{me} Lisa Royer - présentiel

M. Julien Rodrigue - présentiel

M. Bobby St-Pierre - Teams

M^{me} Sonia Veilleux - présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général adjoint - présentiel

M^{me} Suzie Lucas – directrice générale adjointe - présentiel

M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe - présentiel

M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs - Teams

SONT INVITÉS :

M. Patrick Beaudoin, directeur, Service des finances

M. Damien Giguère, directeur, Service des ressources matérielles

.....
CA-01-08-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-08-21 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préparé par M. Miguel Morissette, président, et M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice, Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice, Secrétariat général et services corporatifs en y ajoutant le point suivant :

9. Élection poste 11 – période électorale

Adopté à l'unanimité

CA-03-08-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JUIN 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les *Règles de fonctionnement du conseil d'administration*, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice, Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Jessica Corriveau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice, Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-08-21 NOMINATION À LA SUPPLÉANCE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration doit nommer une suppléante ou un suppléant au directeur général;

CONSIDÉRANT QUE les directions générales adjointes s'échangent cette fonction annuellement en alternance;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE madame Suzie Lucas, directrice générale adjointe, soit nommée directrice générale suppléante en cas d'absence ou d'incapacité d'agir du directeur général.

Adopté à l'unanimité

CA-05-08-21 PROTECTRICE DE L'ÉLÈVE – renouvellement de mandat

CONSIDÉRANT QUE la résolution CC-14-04-17 du 26 avril 2017 nomme madame Catherine Cloutier protectrice de l'élève et mentionne les termes du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la résolution DG 6622-06-2020 du 25 juin 2020 renouvelle le mandat de M^{me} Catherine Cloutier, protectrice de l'élève, au mêmes conditions émises dans le contrat signé en avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de la protectrice de l'élève arrive à échéance le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Catherine Cloutier a démontré de l'intérêt à prolonger son mandat de protectrice de l'élève aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les contrats des organismes publics (LCOPP) prévoit la possibilité d'octroi d'un contrat de gré à gré si le montant est inférieur à 100 000,00 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite prolonger le mandat de la protectrice de l'élève pour une durée supplémentaire d'un an, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

APPUYÉ par M. Julien Rodrigue, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le mandat de M^{me} Catherine Cloutier à titre de protectrice de l'élève pour le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin soit prolongé pour une durée d'un an, aux mêmes conditions que prévoit le contrat actuel;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit autorisé à signer tout document relatif à cette prolongation de contrat.

Adopté à l'unanimité

CA-06-08-21 EMPRUNT À LONG TERME – école Barabé-Drouin – école secondaire Veilleux

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 1 351 804,30 \$, d'ici le 3 novembre 2021, pour refinancer, à l'échéance, l'emprunt à long terme contracté pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire Veilleux et d'un gymnase et d'une bibliothèque à l'école Barabé-Drouin;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt sera effectué aux termes d'un appel d'offres de financement sur invitation réalisé en collaboration avec le ministère des Finances;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'autoriser ce régime d'emprunts à long terme et d'approuver les conditions et modalités de l'emprunt à effectuer;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 83 de la Loi sur l'administration financière, le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin souhaite, dans le cadre du régime d'emprunts précité, que le pouvoir d'emprunt et celui d'en approuver les conditions et les modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière, ce régime d'emprunts a été autorisé par le ministre de l'Éducation le 6 juillet 2011 et le 7 septembre 2011;

CONSIDÉRANT QUE conformément à cet article, la nature, les conditions et les modalités de l'emprunt à contracter en vertu de ce régime sont soumises à l'autorisation du ministre des Finances;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin soit autorisé à instituer un régime d'emprunts spécifique lui permettant d'emprunter à long terme un montant maximal de 1 351 804,30 \$, d'ici le 3 novembre 2021, pour refinancer, à l'échéance, l'emprunt à long terme contracté pour la construction d'un gymnase à l'école secondaire Veilleux et d'un gymnase et d'une bibliothèque à l'école Barabé-Drouin :

- a) L'emprunt sera effectué aux termes d'un appel d'offres de financement sur invitation réalisé en collaboration avec le ministère des Finances;
- b) Sous réserve de l'obtention de l'autorisation requise du ministre des Finances, l'emprunt sera réalisé auprès du soumissionnaire retenu et comportera les conditions et les modalités établies à la soumission déposée par le soumissionnaire retenu; et
- c) Le produit de l'emprunt ne pourra servir qu'à refinancer l'emprunt précité, à l'échéance.

QUE messieurs Miguel Morissette, président, et Fabien Giguère, directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés, pour et au nom du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin, à signer la convention de prêt à long terme, à consentir à toutes les clauses et les garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts à long terme, à en donner bonne et valable quittance ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet à l'emprunt à long terme.

Adopté à l'unanimité

CA-07-08-21 ÉLECTION POSTE 11 / PÉRIODE ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Pascale Apold, membre du conseil d'administration au poste 11, a démissionné du conseil d'administration le 20 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Pascale Apold siégeait au conseil d'administration à titre de membre de la communauté comme étant une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines (poste 11);

CONSIDÉRANT QUE la *Procédure de désignation des membres représentant la communauté au conseil d'administration* prévoit que lors d'une vacance, le secrétaire général publie un appel de candidatures, ouvre une période de mise en candidature et sous l'autorité du directeur général, il valide l'éligibilité de chacune des candidatures;

CONSIDÉRANT QUE la *Procédure de désignation des membres représentant la communauté au conseil d'administration* prévoit que le directeur général convoque les membres parents d'un élève (au moins trois) et les membres représentant le personnel (au moins trois) à une séance de travail pour proposer au conseil d'administration une candidature pour siéger au poste 11;

CONSIDÉRANT QUE la *Procédure de désignation des membres représentant la communauté au conseil d'administration* prévoit que lors d'une séance du conseil d'administration ultérieure l'ensemble des membres présents procède à la nomination de la personne qui occupera le poste 11 pour la durée non écoulée du mandat (2 ans);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et des services corporatifs, soit mandatée pour ouvrir une période électorale se déroulant entre le 25 août 2021 et le 10 septembre 2021. Cette dernière devra également effectuer les tâches qui lui incombent dans la *Procédure de désignation des membres représentant la communauté au conseil d'administration*;

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit mandaté pour convoquer une séance de travail le 14 septembre prochain afin que les membres du conseil d'administration présents étudient les candidatures déposées afin d'en faire une proposition lors d'une séance du conseil d'administration. Ce dernier devra également effectuer les tâches qui lui incombent dans la *Procédure de désignation des membres représentant la communauté au conseil d'administration*.

Adopté à l'unanimité

CA-08-08-21 RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Lettre de démission de Mme Pascale Apold, administratrice au conseil d'administration.

À 19 h 51, sur proposition de M. Claude Lambert, administrateur, appuyé par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice, la séance est levée.

.....
Le directeur général, la directrice du Secrétariat général et services corporatifs et les invités ne siégeant pas comme membres du CA sont invités à quitter la réunion.
.....

HUIS CLOS

Miguel Morissette
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs